**A’hareï**

***Barrières et précautions***

***(Discours du Rabbi, Chabbat Chela’h 5716-1956)***

1. Commentant le verset “ vous garderez Ma garde ”, la Guemara explique : “ Vous fixerez une garde autour de Ma garde ”. C’est en se basant sur ce principe que nos Sages ont instauré des barrières et des précautions. Il en est de même pour celles que chacun s’impose, à titre personnel, dans les domaines permis, afin de ne pas risquer de transgresser une Interdiction, ce qu’à D.ieu ne plaise.

Les livres d’Ethique soulignent que l’on doit être prudent en cent mesures d’actes permis, afin de ne pas en arriver à une seule mesure d’actes interdits.

2. Certains commettent l’erreur de dire : “ Pourquoi s’imposer des comportements encore plus rigoristes ? Certes, à chaque époque, les Sages prononcent des interdictions et c’est à ce propos qu’il est dit : ‘Tu ne t’écarteras pas de ce qu’ils te diront’. Pour autant, il ne convient pas d’adopter la position la plus stricte, en la matière. Il n’y a là, tout compte fait, qu’une disposition des Sages. Et, il est clair qu’il n’y a pas lieu de rechercher systématiquement les pratiques les plus rigoristes. On doit se contenter de ce que la Torah a interdit ”.

Pour étayer leur raisonnement, ils citent comme preuve le Yerouchalmi, affirmant qu’un homme devra rendre des comptes pour tous les mets agréables qu’il a vus, mais n’a pas consommés.

“ Bien plus, poursuivent-ils, il est très difficile d’accomplir tout ce que la Torah demande. Dès lors, pourquoi multiplier les attitudes rigoristes, rechercher systématiquement les meilleures applications de la Mitsva ? Ne risque-t-on pas de perdre l’essentiel, ce qu’à D.ieu ne plaise, en agissant ainsi ? A force de multiplier les difficultés, on risque de s’écarter de la voie de la Torah ! ”.

Et, ils citent également pour preuve la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal, source de toutes les transgressions. En l’occurrence, on ajouta un interdit, que D.ieu n’avait pas prononcé. Il avait ordonné de ne pas manger du fruit et l’on avait rapporté : “ Ne touchez pas le fruit ”. La faute en résulta.

3. Une telle conception est une lourde erreur. On peut la réfuter de la manière suivante.

Tous les Préceptes furent donnés par le même Berger. Il est dit que “ tu ne t’écarteras pas de ce qu’ils te diront ” et il en résulte que les dispositions des Sages ont la même gravité que les Injonctions de la Torah. En conséquence, on fait une distinction entre ce qui est introduit par la Torah et ce qui est décidé par les Sages uniquement parce que la Torah a voulu qu’il en soit ainsi. Elle dispose, par exemple, qu’en situation de doute, l’on adopte une position rigoriste, s’il s’agit d’une Mitsva de la Torah et moins restrictive, si c’est un Commandement des Sages.

Il en est de même pour l’obligation qui incombe à chacun de se restreindre, y compris dans les domaines permis. Cette nécessité découle également d’un Précepte de la Torah, “ Vous garderez Ma garde ”.

Il est, tout d’abord, une Injonction qui dit: “ Vous serez saints ”, “ Vous vous sanctifierez ” et nos Sages expliquent: “ Sanctifies-toi en ce qui t’est permis ”. De plus, le verset dit aussi: “ Vous garderez Ma garde ” et les Sages précisent: “ Vous fixerez une garde autour de Ma garde ”.

4. De plus, on peut apporter la réponse suivante à ceux qui fondent leur argumentation sur le Yerouchalmi ou bien sur la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal.

Adam, le premier homme, se trouvant dans le Gan Eden, était totalement soumis à D.ieu et il n’avait aucun contact avec le mal. De fait, le Gan Eden ne peut souffrir le mal et c’est la raison pour laquelle il dut le quitter, après avoir commis la faute.

La soumission d’Adam était comparable à celle d’une charrette, dépourvue de volonté propre et qui se contente de suivre le cocher. En pareil cas, des précautions et des barrières sont inutiles. Il n’y a aucun risque de trébucher. Bien plus, non seulement ces précautions sont alors superflues, mais, bien plus, elles deviennent même une carence.

Car, celui qui est totalement soumis à D.ieu, à la manière d’une charrette, dont toutes les actions sont partie intégrante de la sainteté, apporte l’élévation à chaque objet avec lequel il entre en contact. S’il supprime ce contact, en revanche, il perd la possibilité de lui insuffler cette élévation. C’est ainsi qu’il est une Mitsva de consommer la viande des sacrifices ou bien les repas du Chabbat.

A l’opposé, chaque fois que ces barrières et ces précautions sont nécessaires, elles sont, à proprement parler, une qualité.